Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_49-DE

delib 2026_25062026_49

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

12. PARTICIPATION 2025-2026 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Monsieur le 1er Adjoint informe que le conseil municipal de La Chapelle Chaussée, dans sa séance du 11 Mai dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2025-2026, soit :

1 773.96 € par élève en classe de maternelle (1 776.25 € l'année précédente)
470.26 € par élève en classe primaire (544.75 € l'année précédente)

Au vu de la liste des élèves de Saint Brieuc des Iffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2025-2026, le montant de la participation est le suivant :

- 3 élèves en maternelle x 1 773.96 € = 5 321.88 €
- 2 élèves en primaire x 470.26 € = 940.52 €

Soit un total de **6 262.40 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la participation de la commune aux frais de scolarité de l'école publique de La Chapelle Chaussée pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 6 262.40 €.**

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS
35 Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN